

# **INFORMATIONS SUR L'ADMINISTRATION DE FER INTRAVEINEUX**

**FEUILLET D'ENSEIGNEMENT À L'USAGER**

## INFORMATIONS RELATIVES À L'ADMINISTRATION DE FER INTRAVEINEUX

### ■ Pourquoi mon médecin m'a-t-il prescrit ce médicament?

Ce médicament est utilisé pour traiter l'anémie et celle-ci se produit lorsque les réserves de fer de l'organisme sont insuffisantes. Le fer est essentiel à la production de l'hémoglobine, car cette substance permet aux globules rouges d'apporter de l'oxygène à toutes les parties du corps. Le fer vous sera administré dans une veine et la durée du traitement est d'environ 1 heure 30, mais cela peut varier. Entre vos traitements, et à la fin de ceux-ci, vous devrez effectuer des prises de sang afin de vérifier si ces derniers ont été efficaces. Ce médicament vous sera administré jusqu'à ce que votre niveau de fer soit suffisant.

### ■ Quels sont les effets indésirables possibles du fer intraveineux?

Le fer intraveineux (Venofer<sup>MD</sup>, Ferrlecit<sup>MD</sup> et Monoferric<sup>MD</sup>) est un médicament sécuritaire et généralement bien toléré. Mais comme tout médicament, des effets indésirables peuvent survenir, à l'occasion, lors de l'administration ou après.

Le tableau ci-dessous présente des symptômes pouvant survenir ainsi que la fréquence à laquelle ils ont été observés.

Chez environ 5 % des usagers	Chez moins de 5 % des usagers	Très rarement
<ul style="list-style-type: none"><li>• Diarrhées (après le traitement)</li><li>• Goût métallique dans la bouche</li><li>• Maux de tête</li><li>• Vomissements</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Bouffées de chaleur</li><li>• Crampes musculaires</li><li>• Douleurs abdominales</li><li>• Douleurs au dos</li><li>• Douleurs aux articulations</li><li>• Étourdissements</li><li>• Fièvre transitoire</li></ul>	<p><b><i>Aviser immédiatement l'infirmière si vous ressentez ces symptômes</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Démangeaisons</li><li>• Difficulté à respirer</li><li>• Enflure au visage</li><li>• Éruptions cutanées</li><li>• Réaction allergique pouvant occasionner des rougeurs</li></ul>

Durant l'administration intraveineuse du fer, vous serez sous la surveillance d'une infirmière. Si vous ressentez l'un ou plusieurs des symptômes énumérés ci-dessus ou tout autre malaise ou inquiétude, avisez cette dernière immédiatement. Certains symptômes, comme les bouffées de chaleur, s'estompent complètement ou diminuent simplement avec l'arrêt du traitement pendant quelques minutes. Ce dernier pourra reprendre par la suite.

### ■ Quelles sont les interactions médicamenteuses possibles?

Durant votre traitement, vous devrez éviter de prendre tout médicament non prescrit ou produit naturel sans en avoir parlé avec votre médecin traitant ou votre pharmacien. Vous devrez également valider avec votre médecin traitant si vous devez continuer ou cesser la prise de suppléments de fer par la bouche.

## ■ Où vais-je recevoir mon traitement?

- Si vous êtes hospitalisé, vous recevrez votre traitement à l'hôpital.
- Si vous n'êtes pas hospitalisé, vous recevrez votre traitement aux services de santé courants de votre secteur (parfois au CLSC) ou en médecine de jour.
  - Une agente administrative vous contactera afin de fixer votre premier rendez-vous.
  - Vous devrez vous assurer d'avoir en votre possession votre médicament lors de votre rendez-vous. Idéalement, vous devriez vous présenter à votre pharmacie dans les 24 heures précédant votre rendez-vous.
  - Vous devrez vérifier le nombre de répétitions d'ordonnances autorisées à votre dossier auprès de votre pharmacie habituelle.
  - Avant l'échéance de l'ordonnance, assurez-vous d'obtenir une nouvelle ordonnance auprès de votre médecin traitant, au besoin.

## ■ Quelles précautions dois-je prendre?

Vous devrez demeurer sous observation pendant 30 minutes suivant la fin de votre traitement de fer intraveineux, afin d'être rapidement pris en charge si une réaction indésirable survenait tardivement.

À la suite de l'administration du médicament, avisez l'infirmière si vous notez :

- La présence d'ecchymose (bleu) ou d'une rougeur au pourtour du site d'injection;
- La présence d'éruption cutanée (*rash*) ou d'urticaire;
- Tout autre malaise d'ici votre prochain traitement.

## TRAITEMENT DE FER INTRAVEINEUX REÇU AUX SERVICES DE SANTÉ COURANTS OU EN MÉDECINE DE JOUR

### ■ Comment dois-je me procurer mon médicament?

- Si votre médecin n'a pas transmis votre ordonnance médicale directement à la pharmacie, vous devrez l'apporter à votre pharmacie habituelle. Idéalement, vous devriez récupérer votre médicament dans les 24 heures avant la date prévue de votre traitement.
- Vous devrez informer votre pharmacien des dates de vos prochains rendez-vous ainsi que de tout changement relatif à votre traitement de fer intraveineux (absence à un rendez-vous, réactions indésirables, hypersensibilité, changement dans votre état de santé, etc.).

### ■ Comment dois-je conserver mon médicament?

Il est important de conserver le fer intraveineux (Venofer<sup>MD</sup>, Ferrlecit<sup>MD</sup> ou Monoferric<sup>MD</sup>) selon les recommandations de votre pharmacien.

## ■ Quel est le suivi à faire?

Afin de valider l'efficacité du traitement, vous devrez effectuer une prise de sang au Centre de prélèvement de votre secteur.

L'infirmière qui a administré votre médicament vous indiquera à quel moment vous devrez faire cette prise de sang, selon la fréquence établie par votre médecin traitant. Il est important d'avoir ce prélèvement quelques jours avant votre prochaine administration de fer intraveineux. Il est aussi important de respecter l'horaire de vos différents rendez-vous, et ce, tout au long de votre traitement.

## ■ Qui puis-je contacter?

- L'infirmière du service où vous avez reçu votre traitement, pendant les heures d'ouverture de celui-ci.
- Votre pharmacien communautaire.
- Info-Santé 24 heures sur 24 en composant le 811.

Afin de recevoir des conseils nutritionnels spécifiques à votre situation de santé, il est conseillé de consulter une diététiste-nutritionniste de *l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec*, en consultant le site de l'Ordre à cette adresse : <https://odnq.org/>.